

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	35 (1906)
Heft:	13
Rubrik:	Échos pédagogiques du IVme Congrès international de l'Assistance publique et privée (Milan, 23-27 mai 1906)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHOS PÉDAGOGIQUES

DU

IV^{me} Congrès international de l'Assistance publique et privée

(Milan, 23-27 mai 1906)

Parmi les nombreuses thèses inscrites au programme des délibérations du IV^{me} Congrès international de l'Assistance publique et privée, tenu à Milan, sous la présidence effective de M. le Dr Philippeti de Milan, sous la présidence d'honneur de M. Casimir Perrier, ancien Président de la République française, et sous le haut patronage de S. M. le Roi d'Italie, il en est quelques-unes qui intéressent tout particulièrement le pédagogue : c'est pourquoi nous sommes heureux d'en publier un aperçu sommaire dans le *Bulletin*.

A propos de l'*Education professionnelle des auxiliaires bénévoles de l'Assistance publique*, M. le Dr Calliano, Directeur de l'Ecole Samaritaine de Turin, a présenté un rapport particulier sur la *Nécessité que l'Italie et toutes les autres nations civilisées reconnaissent d'utilité publique l'enseignement des premiers secours*. L'auteur, avec qui nous avons eu l'avantage de nous entretenir quelques instants, nous a obligamment remis un exemplaire de son travail. M. le Dr Calliano est un zélé propagandiste de l'enseignement samaritain, et, c'est grâce à son activité que l'Italie compte aujourd'hui plus de 150 institutions de ce genre, dans lesquelles les enfants sont initiés à l'art de donner les premiers secours en cas d'accidents. Ceux-ci sont malheureusement trop fréquents, tant dans les centres industriels qu'à la campagne. Les machines de tout genre, introduites et utilisées partout et pour tous les travaux, font hélas ! de nombreuses victimes. Il est souvent impossible, même dans les plus graves accidents, d'avoir immédiatement recours à l'intervention d'un médecin. De là, l'idée de l'enseignement samaritain dans les écoles populaires. Le mérite de cette idée revient à M. le professeur von Esmarch de Kiel. « Combien de pauvres gens meurent misérablement chaque année parce qu'aucune des personnes, présentes au moment de l'accident, n'a su leur prêter les secours nécessaires ! » Tel fut le cri de M. von Esmarch, à l'inauguration de la première *Ecole Samaritaine* qui s'ouvrit à Kiel en 1881.

Sept ans plus tard, M. Douglas, travaillant à la diffusion de cette œuvre, demandait à la Chambre prussienne que l'enseignement samaritain fût reconnu d'utilité publique. L'adoption de cette proposition porta d'heureux fruits et les écoles samaritaines eurent un succès colossal en Allemagne.

« Que chaque nation cherche son Douglas, écrit M. le Dr Calliano, et le cri douloureux du Dr von Esmarch ne retentira plus dans le monde. L'humanité aura trouvé — au moins pour ce qui concerne

les accidents et les maladies subites — le meilleur moyen de se protéger elle-même et de pratiquer le précepte évangélique : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît. »

Remarquons que la réalisation de l'idée maîtresse de cette institution scolaire de bienfaisance n'est pas difficile à atteindre : « Apprendre à secourir autrui n'est pas étudier la médecine, ni faire le médecin, mais c'est se procurer un ensemble de connaissances simples et pratiques pouvant servir à nous protéger nous-mêmes et à secourir nos semblables. »

Le Congrès international, entrant dans les vues du savant rapporteur, a émis le vœu que :

« Les gouvernements de toutes les nations civilisées reconnaissent cet enseignement d'utilité publique et prennent les dispositions nécessaires pour qu'il soit partout établi sans retard et de la manière la plus efficace. »

(*A suivre.*)

DES SIGNES ABRÉVIATIFS

dans le système des poids et mesures

Dans le N° 3 de l'année 1904, le *Bulletin pédagogique* a publié le texte de la loi française (11 juillet 1903) relative aux unités fondamentales du système métrique, ainsi que le décret du 28 juillet 1903 qui règle les signes abréviatifs des différentes mesures de ce système.

Une récente circulaire (25 avril 1906) du Ministre de l'Instruction publique aux Recteurs d'Académie prescrit que ces signes doivent désormais être seuls employés par les professeurs aux divers degrés de leur enseignement. Une autre circulaire (9 mai 1906), décide que la mesure deviendra rigoureusement exécutoire à dater du 1^{er} octobre 1907.

Les abréviations dont il est question sont celles qui ont été adoptées par la Conférence générale des poids et mesures, en 1889.

Il y a longtemps que ces abréviations sont obligatoires en Suisse : il existe, en effet, un arrêté du Conseil fédéral (1^{er} juin 1880), qui règle cette question. Il est étonnant que cet arrêté soit si peu connu et surtout si peu appliqué. Dans un certain nombre de manuels faits en Suisse pour les enfants des écoles, il n'en est pas tenu compte : on écrit encore, d'après l'ancienne notation française, Dm., au lieu de dam., etc. ; ou bien, d'après une ancienne notation allemande, m \square , pour m².

Puisque la Suisse a, la première, adopté ces abréviations qui deviennent peu à peu obligatoires dans les différents pays, employons-les donc à l'exclusion de toute autre.

J. AEBISCHER.
